Novembre 2005

F

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19-26 novembre 2005

Premier rapport intérimaire de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu deux séances, les 9 et 19 novembre 2005, pour examiner les pouvoirs des délégations des membres présents à la trente-troisième session de la Conférence de la FAO. La Commission a élu MM. Krassimir Kostov (Bulgarie) et Ahmed Faouzi (Maroc) Président et Vice-Président, respectivement.

2. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée de l'Article III du Règlement général de l'Organisation concernant les "délégations et pouvoirs" ainsi que des usages et des critères que respecte l'Organisation en matière d'acceptation des pouvoirs, conformément aux usages de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine.

3. Conformément au paragraphe 2 de l'Article III du Règlement général de l'Organisation et aux critères suivis par la Commission de vérification des pouvoirs lors de ses précédentes sessions, la Commission a examiné les pouvoirs ou les renseignements que le Directeur général a reçus au sujet de la composition des délégations figurant sur les listes ci-jointes. La liste A comprend 90 Membres qui ont soumis des pouvoirs officiels ainsi que l'exige le paragraphe 2 de l'Article III du Règlement général de l'Organisation. La liste B comprend 88 Membres dont les pouvoirs ont été considérés comme de simples renseignements sur la composition de leur délégation. Sept Membres ont informé le Directeur général de leur intention de ne pas assister à la Conférence et trois n'ont fourni aucune indication quant à leur participation ou leur représentation à la session de la Conférence.

4. La Commission recommande à la Conférence d'accepter les pouvoirs des délégations des pays figurant sur la liste A ou la liste B, étant entendu que les pouvoirs officiels des délégations figurant sur la liste B seront communiqués dès que possible au Directeur général. De plus, conformément à l'usage établi à la FAO et à l'ONU, la Commission de vérification des pouvoirs recommande que, dans l'attente de son rapport final, toutes les délégations soient autorisées à participer pleinement aux travaux de la session de la Conférence.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J6587/f

LISTE A

LISTE DES ÉTATS MEMBRES QUI ONT DÉPOSÉ DES POUVOIRS VALIDES

TOTAL: 90

1. AFGHANISTAN
2. ALBANIE
3. ALLEMAGNE
4. ANGOLA
5. ARABIE SAOUDITE
6. ARGENTINE
7. AUTRICHE
8. AZERBAÏDJAN
9. BAHREÏN
10. BARBADE
11. BELGIQUE
12. BÉNIN
13. BULGARIE
14. BURKINA FASO
15. CAP-VERT
16. CHILI
17. CHYPRE
18. COLOMBIE
19. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
20. COSTA RICA
21. DANEMARK
22. DJIBOUTI
23. ÉGYPTE
24. EL SALVADOR
25. ÉQUATEUR
26. ÉRYTHRÉE
27. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
28. FINLANDE
29. GABON
30. GRÈCE
31. GUATEMALA
32. HAÏTI
33. HONDURAS
34. IRAQ
35. IRLANDE
36. ISLANDE
37. ISRAËL
38. ITALIE
39. JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
40. JAMAÏQUE
41. JAPON
42. JORDANIE
43. LIBAN
44. LITUANIE
45. LUXEMBOURG

46. MADAGASCAR
47. MAURICE
48. MAURITANIE
49. MONACO
50. MONGOLIE
51. MOZAMBIQUE
52. MYANMAR
53. NAMIBIE
54. NÉPAL
55. NICARAGUA
56. NIGER
57. NIGÉRIA
58. NORVÈGE
59. NOUVELLE-ZÉLANDE
60. OUGANDA
61. PANAMA
62. PARAGUAY
63. PAYS-BAS
64. PÉROU
65. PHILIPPINES
66. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
67. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
68. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
69. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
70. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
71. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
72. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
73. ROUMANIE
74. SAINT-MARIN
75. SÉNÉGAL
76. SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO
77. SOMALIE
78. SOUDAN
79. SRI LANKA
80. SUÈDE
81. SWAZILAND
82. TCHAD
83. THAÏLANDE
84. TONGA
85. TRINITÉ-ET-TOBAGO
86. UKRAINE
87. URUGUAY
88. VENEZUELA
89. VIET NAM
90. YÉMEN

LISTE B

LISTE DES MEMBRES DONT LES POUVOIRS ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS COMME DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LEUR DÉLÉGATION

TOTAL: 88

1. AFRIQUE DU SUD
2. ALGÉRIE
3. ARMÉNIE
4. AUSTRALIE
5. BAHAMAS
6. BANGLADESH
7. BELIZE
8. BHOUTAN
9. BOLIVIE
10. BOSNIE-HERZÉGOVINE
11. BOTSWANA
12. BRÉSIL
13. BURUNDI
14. CAMBODGE
15. CAMEROUN
16. CANADA
17. CHINE
18. COMORES
19. CONGO
20. CÔTE D'IVOIRE
21. CROATIE
22. CUBA
23. DOMINIQUE
24. ÉMIRATS ARABES UNIS
25. ESPAGNE
26. ESTONIE
27. ÉTHIOPIE
28. FIDJI
29. FRANCE
30. GAMBIE
31. GÉORGIE
32. GHANA
33. GUINÉE
34. GUINÉE ÉQUATORIALE
35. GUINÉE-BISSAU
36. GUYANA
37. HONGRIE
38. ÎLES MARSHALL
39. ÎLES SALOMON
40. INDE
41. INDONÉSIE
42. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
43. KAZAKHSTAN
44. KENYA

45. KIRGHIZISTAN
46. KIRIBATI
47. KOWEÏT
48. LESOTHO
49. LETTONIE
50. LIBÉRIA
51. MALAISIE
52. MALAWI
53. MALDIVES
54. MALI
55. MALTE
56. MAROC
57. MEXIQUE
58. MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)
59. NAURU
60. NIOUÉ
61. OMAN
62. OUZBÉKISTAN
63. PAKISTAN
64. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
65. POLOGNE
66. PORTUGAL
67. QATAR
68. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
69. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
70. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
71. ROYAUME-UNI
72. RWANDA
73. SAINTE-LUCIE
74. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
75. SAMOA
76. SEYCHELLES
77. SIERRA LEONE
78. SLOVAQUIE
79. SLOVÉNIE
80. SUISSE
81. SURINAME
82. TIMOR-LESTE
83. TOGO
84. TUNISIE
85. TURQUIE
86. VANUATU
87. ZAMBIE
88. ZIMBABWE